



E-SOLIDARITÉS
L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/bourgogne-franche-comte/enfance-famille-jeunesse/interpellation-de-luriopss-requalification-placement-domicile-juillet-2024>

Interpellation de l'URIOPSS - Requalification Placement à Domicile - Juillet 2024

📅 Publié le 9 janvier 2025

👤 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE



INFO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



L'URIOPSS BFC a souhaité interpeller les Présidents des Conseils Départementaux de la Région BFC et le Directeur Interrégional Grand Centre PJJ sur les changements relatifs au Placement à Domicile et sa requalification en mesure de milieu ouvert et plus précisément sur :

- La question du transfert de responsabilité et ses conséquences sur l'action des professionnels/actes usuels
- Le rôle de tiers joué par le département vis-à-vis des parents dans le cadre PAD : quid du statut de l'enfant ? (Repli/accord des magistrats/adhésion des familles...)
 - Les habilitations ASE/PJJ
 - Le savoir-faire des professionnels en PAD et leur devenir
- Modalités de mise en œuvre et financement : fréquence interventions, nombre de mesures/éducateur, amplitude horaire...

Vous trouverez, ci-contre, en accès adhérent :
- Les Courriers adressés aux Présidents des Conseil Départementaux du 18 juillet 2024 (en accès adhérent)
- Les réponses du Président du Conseil Départemental de Côte d'Or, de Haute-Saône, de Saône et Loire, du Jura et de l'Yonne.
- Le département de la Nièvre nous a fait savoir qu'il était en discussion avec les juges des enfants du département
 - La réponse de M. HOUDAYER, Directeur Interrégional Grand-Centre
- Protection de l'enfance, une rentrée placée sous le signe de la mobilisation sociale: Article de Benoit GIFFARD, conseiller technique URIOPSS ARA - Trait d'Union de novembre 2024

Contact URIOPSS : 03 80 68 47 20
[mise à jour le 09/01/2025]

Prise de position du 09/01/2025

Numéro de fiche
112.29 Ko